

PROGRAMME DE COURS à l'I.S.A. Saint-Luc Bruxelles

Grilles de cours (en ECTS*)	Baccalauréat			Master	
	1	2	3	1	2
Programme commun					
Projet d'architecture	24	24	24	24	24
Histoire de l'architecture	2	4	2	2	
Théorie de l'architecture		2	2	2	
Identification du patrimoine			2		
Sociologie			2		
Philosophie			3		
Perceptions et pratiques de l'environnement construit			2		
Sciences du milieu (géologie et écologie)	3				
Lecture de la ville		2			
Aménagement du territoire			2		
Végétal et architecture			2		
Composition urbaine				2	
Urbanisme					2
Géométrie descriptive	5	3			
Etude des formes	4				
Topographie		3			
Mathématique et applications	5				
Mécanique appliquée	5				
Physique et chimie du bâtiment	4				
Physique du bâtiment		2			
Résistance des matériaux		5	4		
Technologie de la construction	4	4	3	4	
Technologie des matériaux		4			
Equipement du bâtiment			3	4	2
Conception architectonique			2		
Stabilité et conception des structures				4	3
Economie appliquée				2	
Déontologie et pratique professionnelle					2
Droit immobilier et droit de l'urbanisme					3
DAO et bureautique		4			
CAO et simulation			2		
Dessin	4	3	3		
Mémoire				8	10
Stage du baccalauréat			2		
Stage de Master					2
Orientation Architectonique					
Conception environnementale				2	
Efficacité énergétique					2
Gestion du projet					2
Orientation Patrimoine					
Histoire de l'urbanisme				2	
Théorie de la restauration					2
Méthodologie du projet de restauration					2
Orientation Territoires					
Histoire de l'urbanisme				2	
Paysage					2
Enjeux contemporains en urbanisme					2
Cours optionnels libres					
				6	6
TOTAL ECTS*	60	60	60	60	60

type long, de niveau universitaire et de plein exercice.

Cinq années d'études - Deux cycles

- **Le premier cycle (Baccalauréat)**, d'une durée de 3 ans, conduit au grade de Bachelier en Architecture. Il comporte un enseignement de matières obligatoires et une période de stage.
- **Le second cycle (Master)**, d'une durée de 2 ans, conduit au grade de Master en Architecture attribuant conjointement le titre professionnel universitaire d'Architecte, titre protégé par les lois des 11 septembre 1933 et 20 février 1939. Ce cycle comporte un enseignement de cours obligatoires, une période de stage et un enseignement de cours à option.
- Outre les épreuves concernant chacune des matières de l'année avec présentation et la défense d'un projet d'architecture, l'examen final organisé en dernière année comprend la présentation d'un mémoire de fin d'études.
- Outre les stages réalisés dans le cadre des études et après les 5 années d'études, le diplômé qui souhaite exercer la profession d'architecte en Belgique, telle qu'elle est légalement organisée, doit compléter sa formation par un stage professionnel de 2 ans contrôlé par l'Ordre des Architectes.



COURS OPTIONNELS LIBRES

Grilles de cours (en ECTS*)	Master		
	1	2	1 ou 2
Cours optionnels libres			
Pathologie et thérapie	4		
Essais et normalisation I	2		
Technique d'intervention	2		
Lumière et environnement construit	2		
Architecture durable	2		
Expertise		4	
Essais et normalisation II		2	
Droit immobilier		2	
Histoire des jardins		2	
Couleur et environnement construit		2	
Expression			2
Atelier design			4
Critique architecturale			2

* ECTS = European Credit Transfer System

L'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles en chiffres :

Fondé il y a plus de **100** ans, l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles accueille environ **450** étudiants, dont **25** partent chaque année dans une des **14** écoles étrangères avec lesquelles l'Institut a développé un programme d'échange. **20** étudiants étrangers sont accueillis en réciprocité. Près de **200** nouveaux inscrits entrent annuellement à l'Institut, et environ **50** diplômés d'architecte sont délivrés chaque année. L'Institut compte **57** enseignants dont **17** femmes et **40** hommes. La bibliothèque de l'Institut est riche de plus de **42.000** livres et revues consacrés à l'architecture.



ST LUC **SAINT-LUC BRUXELLES**
Institut Supérieur d'Architecture
 Enseignement supérieur de type long de niveau universitaire

**Vous avez les idées.
Nous en ferons des compétences !**

L'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles propose une **formation d'architecte**

- qui allie art, technique et science
- qui va à la rencontre de l'homme et de ses aspirations
- qui intègre les enjeux contemporains de l'aménagement du territoire, du développement durable et de la qualité de l'habité
- qui s'ouvre au monde et témoigne de l'esprit du temps
- où le projet d'architecture est le centre de la formation et fédère tous les autres apprentissages
- où créativité, rigueur et esprit de synthèse sont valorisés
- qui fusionne créativité et savoir technique dans la valorisation de la concrétude.
- qui est reconnue pour la qualité de ses apprentissages et de son diplôme
- qui conduit à une pratique professionnelle responsable

Venez nous rencontrer ...
et découvrir l'enseignement de l'architecture à l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles

- durant nos journées « auditoires et ateliers ouverts » qui se déroulent pendant les congés de Toussaint et de Carnaval
- en visitant nos journées portes ouvertes de la mi-mars
- pendant notre exposition d'été de mi-juillet à mi-septembre
- en consultant notre site internet : www.st-luc-brussels-archi.be
- en prenant rendez-vous au :
T : +32 (0)2 537 34 19
F : +32 (0)2 539 40 69
E : administration@St-Luc-Brussels-Archi.be
- en nous rendant visite :
Chaussée de Charleroi, 132
B-1060 Bruxelles



L' I.S.A. Saint-Luc de Bruxelles :

Composant une communauté d'environ 450 étudiants, l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles fait partie d'un ensemble plus vaste de 6 Instituts associés, dénommé « les Instituts Saint-Luc de Bruxelles » qui offrent, en complémentarité, une vaste palette de formations couvrant tous les domaines de l'architecture, des arts de l'espace et de l'image.

Architecture et contextualité

Implanté depuis plus d'un siècle au cœur de Bruxelles, capitale de l'Europe, l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc a fait de l'architecture urbaine une thématique naturelle débouchant sur une très grande pratique de l'approche contextuelle tout en prenant en compte les questions posées par les enjeux de la ville contemporaine et de la civilisation urbaine planétaire. Cette caractéristique, reconnue au-delà de nos frontières, est renforcée par un partenariat avec l'Institut Supérieur d'Urbanisme et de Rénovation Urbaine (ISURU), avec lequel il partage ponctuellement enseignements et professeurs.

Cette approche intègre les défis permanents de la gestion des ressources et du développement durable qui trouvent, de plus, un écho au sein du centre de recherche de l'Institut, le CERAA, spécialisé dans la réalisation de travaux et d'études ainsi que l'organisation de colloques internationaux ayant ces thèmes comme sujet de réflexion.

Un enseignement universitaire

L'enseignement à l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles est un enseignement artistique de type long de niveau universitaire. Il conduit, après cinq ans d'études réparties en deux cycles, au titre universitaire légal d'architecte. Ce titre donne accès à la profession d'architecte, telle que régie par les directives européennes et les lois belges.

L'enseignement de l'architecture dans notre Institut s'inscrit volontairement dans une progression d'approche qui va de la perception, l'exploration, l'expérimentation des fondements et des valeurs pérennes de l'architecture (cycle du Baccalauréat), à l'appréhension et à la confrontation des enjeux contemporains auxquels elle doit faire face (cycle de Master).

Le cycle de Baccalauréat

D'une durée de trois ans, le cycle de Baccalauréat est un cycle de formation de base à l'Architecture. Il permet un ancrage aux savoirs multiples et transdisciplinaires, aux méthodes et aux savoir-faire nécessaires à la connaissance de l'Architecture

et à ses champs d'action. Ce premier cycle met ainsi l'accent sur ce que l'enseignement de l'Architecture a d'irréductible et ouvre les étudiants aux valeurs pérennes qui fondent la discipline.

Le Baccalauréat forme plus particulièrement l'étudiant à la conception de l'« habiter » qui désigne la relation entre la personne et le lieu de sa résidence. Il concerne notamment le logement qui regroupe l'ensemble des espaces destinés à l'habitation des personnes mais aussi son environnement proche dans lequel sont présents services, petits équipements et des commerces d'usage quotidien. Ainsi, les exercices proposés à l'atelier d'architecture du Baccalauréat donnent l'occasion à l'étudiant de développer ses aptitudes à produire du logement, sous ses différentes formes, intégré dans un contexte de quartier, de petite ville ou de village. De plus, sa formation aux questions de l'habiter l'amène à aborder des programmes d'activités locales complémentaires ainsi que l'aménagement des espaces publics qui structurent et configurent ce milieu de vie.

La progressivité d'apprentissage mise en place en Baccalauréat s'articule comme suit : BAC1 = Initiation ; BAC2 = Exploration ; BAC3 = Expérimentation.

Le cycle de Master

Deuxième période de formation, le cycle de Master, d'une durée de deux ans, donne une importance accrue à l'étude personnelle et à l'approfondissement. Il permet d'étendre le champ et les moyens de la synthèse architecturale à l'ensemble des domaines qui concernent la prise de décision de l'architecte. Il offre également aux étudiants la possibilité de diversifier leur formation en choisissant une des orientations proposées par l'Institut, à savoir :

- Territoires
- Architectonique
- Patrimoine.

Ces trois orientations d'approfondissement s'inscrivent volontairement dans des problématiques cruciales pour le devenir de l'Architecture : l'aménagement du territoire, l'art de bâtir et la valorisation du patrimoine sont, aujourd'hui, des domaines de réflexion essentiels et porteurs de pratiques diversifiées et nouvelles.

De plus, l'ambition est de rendre compte, à travers les exercices et projets proposés durant le deuxième cycle, des enjeux contemporains de l'architecture et de ses perspectives multiples : l'existence de grands champs de savoir doit pouvoir accueillir des problématiques et des thématiques nouvelles, émergentes.

Quelle que soit l'orientation choisie, le Master est organisé de manière à permettre l'approfondissement et l'autonomie grâce à une synergie renforcée, dans chaque orientation, entre les cours théoriques, les cours optionnels, le projet d'architecture proprement dit et le mémoire de fin d'études.

La progressivité d'apprentissage mise en place en Master s'articule comme suit : MA1 = Approfondissement ; MA2 = Accomplissement.

Spécificités pédagogiques

Plusieurs spécificités pédagogiques façonnent l'identité de l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles :

- la primauté du projet d'architecture comme centre de la formation, concrétisée par le nombre d'heures d'atelier d'architecture qui s'élevé à 12h par semaine dans chaque année d'études (soit 24 crédits ECTS sur les 60 que compte chacune des années) ;
- une forte liaison entre cours théoriques et ateliers d'architecture conduisant à l'intégration des savoirs et à la complémentarité des enseignements ;
- la progressivité de l'apprentissage et l'échelonnement des problèmes posés qui conduisent, à travers concreté et contextualité, à la maîtrise croissante des solutions.
- l'autonomie laissée à l'étudiant dans la confection de son programme de cours en Master.

Synergies

Des échanges et des ateliers internationaux, des ateliers verticaux, des stages, des conférences et des voyages d'études, ainsi qu'un partenariat avec d'autres institutions européennes d'enseignement de l'architecture complètent la formation et créent, dans les deux cycles de formation, des synergies en matière d'enseignement et d'apprentissage.

Le CERAA (Centre d'Etudes, de Recherche et d'Action en Architecture), centre de recherche de l'Institut, établit quant à lui des relais entre recherche et formation.

L'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles est membre du réseau « LOCUS » qui l'associe, avec l'ISA Saint-Luc de Wallonie, à l'Unité d'Architecture de l'UCL.

Spécificité des études d'architecture :

Structure légale de la formation :

Les études d'architecture, en Communauté française de Belgique, sont régies par une directive commune, quel que soit le réseau ou l'école. Ces écoles sont donc toutes équivalentes en terme de statut et décernent toutes le même diplôme, qu'elles soient situées sur un site universitaire ou non.

Aujourd'hui, la formation des architectes est assurée, en Communauté française, par les Instituts Supérieurs d'Architecture (ISA), enseignement de